



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère des Finances
et du Budget

INSPECTION GENERALE DES FINANCES

RAPPORT D'ACTIVITES DU PREMIER SEMESTRE DE L'ANNEE 2026

A Monsieur le Ministre des finances et du budget

Références : Décret N° 2019-026/PR du 20 février 2019

SEPTEMBRE 2026

INTRODUCTION

L'article 28 du décret visé en références fait obligation à l'inspection générale des finances (IGF) d'élaborer un rapport semestriel d'activités.

Déférant à cette disposition réglementaire, je vous présente à travers ce document le rapport d'activités du premier semestre 2026 de l'IGF.

Au cours du premier semestre de l'année 2026, l'Inspection générale des finances a poursuivi la mise en œuvre de ses missions en matière d'audit, de contrôle, d'accompagnement des structures publiques et de renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de contrôle et d'audit de l'administration publique.

Les activités réalisées au cours de cette période se sont inscrites dans une dynamique d'amélioration de la gouvernance publique, de renforcement du contrôle interne, de maîtrise des risques et d'efficacité des mécanismes d'audit et de contrôle au sein des ministères et autres structures publiques.

Elles ont notamment porté sur la poursuite et la finalisation des missions de contrôle, la réalisation d'une mission d'état des lieux de la mise en œuvre du décret 2012-006/PR portant organisation type des départements ministériels, des missions de contrôle de l'utilisation des subventions accordées la Banque mondiale à des inspections et directions régionales de l'enseignement ainsi que la poursuite des missions d'audit interne à forte valeur ajoutée conformément au plan d'audit issu de la cartographie des risques de quatre (04) ministères dépen­si­ers réalisée en 2021.

Outre ses activités classiques, l'IGF a participé à plusieurs autres relatives à la formation ainsi qu'à diverses autres réunions.

I - ACTIVITES D'AUDIT ET DE CONTRÔLE

1. Poursuite et finalisation de la mission de vérification des comptes de la trésorerie régionale maritime (TRM) :

La vérification des comptes de la TRM, diligenté sur instruction du Ministre des finances et du budget suite à une saisine du Juge instructeur de la Cour d'appel de Lomé, s'est poursuivie et a pu être achevée.

En raison du contexte particulier, cette mission étant diligentée suite à une demande de la Justice, il n'est pas pour l'IGF de communiquer

sur les constatations, conclusions et résultats. Cette réserve s'inscrit dans le respect des exigences liées à la confidentialité des travaux de vérifications et aux impératifs de la procédure judiciaire concernée.

2. Mission d'état des lieux de la mise en œuvre du décret N° 2012-006/PR du 7 mars 2012 :

L'IGF a réalisé cette mission dans le but de dresser un état des lieux de la mise en œuvre du décret N° 2012-006/PR du 7 mars 2012 notamment en ce qui concerne la mise en place des inspections au sein des ministères.

La mission a couvert près de 95 % des ministères concernés. Un seul ministère n'a pu être visité en raison de son processus de restructuration en cours.

a) Principaux constats :

Cette mission d'état des lieux a permis de relever les constats suivants :

- Absence d'harmonisation de la dénomination des structures de contrôle.
- L'absence dans plusieurs ministères de textes d'application précisant l'organisation et les attributions des inspections.
- Les missions de certaines inspections sont limitées aux aspects techniques. ou «métiers».
- Les missions d'audit ne sont pas prévues dans la plupart des textes.
- Il n'existe pas un modèle type d'organisation des inspections ministérielles dans le décret objet de la mission d'état des lieux.
- Le positionnement de certaines structures chargées de l'audit au sein des Directions des affaires financières des ministères et ceci n'est pas sans risque de compromettre leur indépendance fonctionnelle et leur objectivité.

b) Principales recommandations :

Pour un dispositif de contrôle interne de l'Administration publique davantage performant, des recommandations, qui entrent dans la droite ligne des réformes, fondamentales ont été formulées :

- La révision du décret 2012-006/PR afin, d'une part, d'adopter l'appellation harmonisée «Inspection générale ministérielle» (IGM) pour

toutes les structures d'audit et de contrôle auprès d'un ministère et, d'autre part, définir une organisation type applicable à tous les ministères.

- L'adoption en Conseil des Ministres d'un décret créant les IGM et fixant leurs attributions, organisation et précisant leur modalités de fonctionnement.
- La prise de texte d'application au niveau de chaque ministère dès l'adoption du décret proposé plus haut pour rendre lesdites IGM opérationnelles dans les plus brefs délais.
- Retirer les structures d'audit du rattachement aux DAF et les intégrer aux IGM pour leur garantir davantage d'indépendance fonctionnelle.
- L'IGF recommande enfin la mise en place d'un cadre juridique de l'audit interne composé notamment d'un Comité ministériel d'audit interne (CMAI), d'un Comité ministériel de maîtrise des risques et une une Référentiel national d'audit et de contrôle puis, au niveau de chaque ministère ou institution, d'une charte d'audit.

3. Mission de contrôle de l'utilisation des subventions accordées par la Banque mondiale (BM) via le Projet d'amélioration de la qualité et de l'éthique dans l'éducation de base (PAQEEB) :

Dans le cadre de la collaboration avec la BM, l'IGF a réalisé une mission portant sur l'audit de l'utilisation des subventions accordées par la BM via le PAQEEB aux écoles/établissements, inspections et directions régionales de l'éducation.

Les travaux ont porté sur l'ensemble des sept (07) Directions régionales de l'éducation (DRE), quarante-deux (42) inspections sur les quatre-vingt et un (81) existantes (soit 51,85 %) et trois cent dix-huit (318) écoles/établissements sur les six mille trois cent quarante cinq (6345). Les auditeurs de l'IGF ont eu, pendant trente-deux (32) jours, à sillonner monts et vallées pour visiter toutes ces entités afin de se faire une idée exacte de l'utilisation faites des subventions octroyées.

a) Constats :

Les travaux font ressortir un niveau global de consommation financière satisfaisant :

- DRE : 90,67 % et 93,55% respectivement pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024 ;

- Inspections auditées : 92,90 % et 96,80 % pour les mêmes années scolaires ;
- Ecoles et établissements audités : 99,63 % et 99,83 % pour les mêmes périodes.

Plusieurs autres points positifs ont été notés par les auditeurs. Au niveau des écoles et établissements, la mission constate en outre que la quasi-totalité des matériels et manuels didactiques acquis existent effectivement et que les fonds prévus sont intégralement virés sur les comptes des bénéficiaires. Ces acquis constituent une base favorable pour renforcer le dispositif de gestion et de contrôle.

Toutefois, l'audit relève des points négatifs par endroits :

- Faible implication des Comités de gestion des écoles primaires (COGEP) et Comité de gestion des ressources des établissements secondaires publics (COGERES).
- Budgets non affichés dans 271 écoles/établissements sur les 318 audités.
- Ecart entre certains montants de chèques et les pièces justificatives correspondantes dans sept (07) inspections sur les 42 auditées.
- Qualité approximative de certains articles achetés.
- Irrespect des prix de référence et défaut d'observation par endroits des procédures prévues.
- La vérification physique des biens révèle que dans 44 écoles/établissements sur les 318 (soit 14 %), des biens acquis pour une valeur totale de 4 879 920 FCFA ne se retrouvent pas dans le patrimoine des entités concernées.
- Insuffisance du marquage des biens, absence de fiches de répartition et condition de conservation précaires.

b) Recommandations :

Au terme de la mission, des recommandations ont été formulées dans le sens de l'amélioration de la gestion, de la traçabilité et de l'utilisation des subventions accordées. Pour être plus précis :

- Les constats appellent à davantage de vigilance car ils exposent le projet à des risques de perte de ressources, de mauvaise utilisation des biens et d'insatisfaction des besoins des bénéficiaires.
- Il est important de saluer les mesures de régularisation déjà engagées. Le Ministère a notamment pris des dispositions pour le reversement des sommes mises en cause et a adressé, le 23 juin 2026, une injonction aux structures concernées pour la régularisation immédiate des irrégularités relevées. La mission encourage la poursuite de ces actions.

4. Démarrage des missions conjointes d'audit interne à forte valeur ajoutée :

A l'issue de la réalisation , en 2021, de la cartographie des risques des ministères dépensiers (l'éducation, la santé, les mines et énergie ainsi que les travaux publics et infrastructures), un plan pluriannuel d'audit interne à forte valeur ajoutée a été élaboré.

Ce plan est exécuté chaque année par des équipes conjointes de l'IGF et des dits ministères dans la perspective de la mise en place des inspections générales ministérielles dans les ministères qui seront dès l'entame animées par des cadres de ces départements.

Le choix est tombé ce semestre sur la Direction des hydrocarbures et la Direction des affaires financières au Ministère délégué chargé de l'énergie et des ressources minières.

Lesdites missions ne sont pas arrivées à leurs termes et seront finalisés au deuxième semestre de l'année en cours.

II - FORMATION ET PARTICIPATION AUX ACTIVITES AVEC LES AUTRES STRUCTURES DE L'ADMINISTRATION

1. Formation :

Le renforcement des compétences professionnelles des cadres de l'IGF constitue un axe important du processus d'amélioration de la qualité des missions d'audit et de contrôle.

C'est à juste titre que l'IGF a participé à plusieurs activités de formation au cours de la période sous revue. Nous évoquerons ici celles financées et animées par la Banque mondiale (BM) et celle financée par le Projet Good Financial Government (GFG) financée par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ).

a) Formations organisées par la Banque mondiale :

Dans le souci de renforcer les capacités des cadres des inspections générales des finances de la sous-région ouest-africaine, la BM a organisé deux (02) sessions de formation, au mois de février à l'Hôtel ONOMO de Lomé, à l'intention des vérificateurs, inspecteurs des finances et inspecteurs généraux des finances du Mali, du Niger et de notre pays, le Togo.

Ces deux sessions de formations ont porté respectivement sur les thèmes : «Démarche d'audit dans le secteur public» et «Techniques et méthodes de prévention et de détection de la fraude et de la corruption dans le secteur public». Elles ont été animées par M. TAHIROU KALAM, expert de la BM en poste à Washington DC (USA).

Ces rencontres ont été des occasions de partage d'expériences et de renforcement des capacités des cadres du contrôle de la sous région ouest-africaine. Ils ont pu actualiser leurs connaissances et ont été davantage outillés à améliorer la démarche d'audit dans le secteur public et à prévenir, détecter et traiter efficacement les risques de fraude et de corruption dans les administration publiques.

b) Formation en techniques d'échantillonnage statistique :

Financée par la GIZ à travers le Projet GFG, elle s'est tenue au mois de mai à Kpalimé et a connu principalement la participation des cadres de l'IGF auxquels se sont joints les membres des autres organes de contrôle (Cour des comptes, Inspection générale d'Etat, Inspection générale du trésor, etc.) dans le cadre de la mutualisation des formation.

Cette formation a été d'une valeur ajoutée substantielle. Les participants, à l'issue de celle-ci, ont assimilé les différents types et méthodes d'échantillonnage, mieux cerné l'intérêt et les limites de chaque méthode et mieux maîtrisé les techniques de minimisation des erreurs d'échantillonnage et des biais d'enquête.

2. Activités avec les autres structures de l'Administration publique :

Dans le cadre du renforcement de la collaboration institutionnelle, de la coordination des organes de contrôle et du partage d'expériences, l'IGF a pris part à plusieurs activités au cours du semestre :

- Participation aux travaux de contrôle qualité des rapports annuels de performance des différents ministères. Celle-ci a contribué à l'amélioration de la qualité des informations relatives à la mise en œuvre des programmes et à l'appréciation de leurs résultats..
- Réunion semestrielle du Cadre de concertation des organes de contrôle des finances publiques (CCOCFP). Celle-ci a permis de renforcer les échanges entre les différentes structures de contrôle et de favoriser une meilleure coordination de leurs interventions.
- Formation organisée par l'Inspection générale d'Etat (IGE). L'IGF y a été invitée dans le cadre de la mutualisation des connaissances entre organes de contrôle. Cette activité a contribué au renforcement des connaissances et à l'harmonisation des approches en matière d'évaluation du contrôle interne.

III - PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU PREMIER SEMESTRE

Les activités conduites au cours du premier semestre 2026 ont permis de tirer plusieurs enseignements majeurs.

Premièrement, le dispositif d'inspection et de contrôle des ministères demeure caractérisé par une certaine hétérogénéité, notamment en ce qui concerne les appellations, les missions et le positionnement institutionnel des structures.

Deuxièmement, la prédominance des inspections à caractère technique ou «métier» montre la nécessité de renforcer les fonctions d'inspection générale portant sur la gestion administrative, financière, organisationnelle et la performance des ministères.

Troisièmement, le positionnement de certaines fonctions d'audit au sein des directions administratives et financières appelle une clarification institutionnelle afin de garantir l'indépendance et l'objectivité nécessaires à l'exercice de l'audit interne.

Enfin, la multiplicité des acteurs intervenant dans les domaines du contrôle, de l'audit et de la maîtrise des risques rend nécessaire une coordination et une clarification des rôles et responsabilités respectifs des différents organes.

IV - PERSPECTIVES

Au regard des résultats obtenus et des principaux constats faits, les actions suivantes constituent les principales perspectives pour la période à venir :

1. Poursuivre et multiplier les missions de suivi de la mise en oeuvre des recommandations d'audit et de contrôle :

L'IGF entend tout mettre en œuvre pour favoriser l'aboutissement des recommandations formulées à l'issue de la mission d'états des lieux de la mise en œuvre du décret N° 2012-006/PR du 7 mars 2012.

Une attention particulière devra être accordée à l'harmonisation des structures d'inspection, au repositionnement des fonctions d'audit interne et à la mise en place des mécanismes institutionnels de gouvernance de l'audit et de maîtrise des risques.

2. Renforcement des capacités :

L'IGF devra poursuivre les efforts visant à renforcer, aussi bien en quantité qu'en qualité, ses effectifs en personnels chargés des missions d'audit et de contrôle. Ce renforcement apparaît nécessaire afin de permettre à l'institution de répondre de manière plus efficace aux nombreuses demandes d'intervention qui lui sont adressées et d'assurer une couverture satisfaisante des structures relevant de son champ de compétence.

3. Renforcer la professionnalisation de l'audit et du contrôle :

La poursuite des activités de formations et l'élaboration des outils professionnels communs, notamment le référentiel national d'audit interne et d'une charte par ministère ou institution, devront constituer des priorités.

CONCLUSION

Le premier semestre 2026 a été marqué par une activité soutenue de l'IGF dans les domaines de l'audit, du contrôle, du renforcement des capacités et de la collaboration avec les autres structures de contrôle et de gestion de l'Administration publique.

Les missions réalisées ont permis de mettre en évidence plusieurs enjeux importants relatifs à l'organisation et au fonctionnement du dispositif ministériel d'inspection et d'audit. La mission d'état des lieux qui a couvert près de 95 % des ministères concernés constitue à cet égard une étape importante pour une meilleure harmonisation du système de contrôle et d'audit au sein de l'Administration.

Les constats effectués soulignent notamment la nécessité de clarifier les missions et le positionnement des différentes structures, de renforcer l'indépendance fonctionnelle de l'audit interne et de mettre en place des mécanismes appropriés de gouvernance de l'audit et de la maîtrise des risques. La mise en œuvre des différentes recommandations issues des différentes missions, conjuguée au renforcement des ressources humaines et des compétences professionnelles de l'IGF, devrait permettre d'améliorer davantage les qualités des interventions et de contribuer au renforcement de la bonne gouvernance, de la transparence, de la maîtrise risques et de la performance de l'Administration publique.

L'IGF, forte de ces avancées, entend poursuivre ses efforts au cours du second semestre afin de consolider les acquis du premier semestre et de contribuer, dans son domaine de compétence et autant que faire se peut, à l'amélioration continue du système de contrôle, d'audit et de gouvernance publique.

Lomé, le 29 septembre 2026

L'Inspecteur général des finances pi,

Djimba N. IBRAHIMA

Inspecteur des finances de classe exceptionnelle